

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 26 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :**Titulaires :**

Mme Agnès BACHELART, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Line DUMORTIER, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGALT, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR (24)

Absent(s) ayant donné procuration à :

M. Laurent BARGADA donne procuration à M. Michaël LEMMENS, Mme Anne BROCVIELLE donne procuration à Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Guillaïn DE FRANCE donne procuration à M. Franck SUPERBI, M. Christian DEBLOIS donne procuration à M. Renaud BOURGEOIS, M. Sylvain GOUPIL donne procuration à M. Yves DELCELIER, M. Jean-Jacques LECAT donne procuration à M. Jean-Claude CORMONT, M. Alain MAILLET donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, Mme Virginie PARMENTIER donne procuration à Mme Catherine RIGALT, M. Thierry SARKÖZY donne procuration à M. Yves LOUBES, Mme Nicole TUAL donne procuration à M. Etienne FRERE (10)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

M. Stéphane DECULTOT, M. Stéphane DUTILLOY, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC (4)

DEL2025-47 Approbation du Contrat de Territoire et de la Stratégie pour la Préservation de la Ressource en Eau avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et autorisation du Président pour la signature des contrats.

Rapporteur : Monsieur Bernard FAVROLE

Afin de mettre en place des actions concrètes sur le territoire de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise (CCLO), pour la protection de la ressource en eau, la communauté de communes établi, en lien avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), un Contrat de Territoire (CT) et une Stratégie pour la Préservation de la Ressource en Eau (SPRE).

En signant ce CT et la SPRE, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie s'engage avec les signataires à financer de manière prioritaire et sous réserve d'éligibilité les actions inscrites au contrat.

L'objectif du contrat est d'adapter le territoire aux changements climatiques et vise à l'atteinte du bon état des eaux, la préservation de la ressource en eau et le respect de la biodiversité. En effet, le contrat s'attache à répondre aux enjeux de la politique de l'eau et de la biodiversité durable associés au territoire dans le cadre des orientations du SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie, selon les enjeux identifiés sur le territoire Oise-Moyenne.

Ci-dessous quelques actions qui seront intégrées au CT et à la SPRE :

- Développement des circuits courts et des filières à Bas Niveau d'Intrants (BNI) (filière chanvre, Miscanthus...) , de l'agriculture biologique via la mise en place de Paiement pour Service Environnementaux (PSE);
- Aider les agriculteurs à réduire les risques de lixiviation de l'azote en réalisant notamment des reliquats d'azote en entrée et en sortie d'hiver ;
- Accompagner pour réduire et optimiser les traitements phytosanitaires ;
- Etablir une veille foncière sur les aires d'alimentation de captages ;
- Ouvrir le territoire des aires d'alimentation de captage de la CCLO aux Projets agro-environnementaux et Climatiques (PAEC) ;
- Informer et accompagner les exploitations sur les aides financières éligibles avec le dispositif PRE'AD et l'outil contractuel MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) ;
- Encourager les réhabilitations des installations d'assainissement non-collectif ;
- Mettre en place des journées de communication et d'information à destination de différents publics : agriculteurs, élus... ;
- Réduire les prélèvements des captages d'eau potable de 10 % à l'horizon 2030 par rapport à 2019 ;
- Réaliser les diagnostics de captages de manière régulière et effectuer leur réhabilitation au besoin ;
- Réviser les déclarations d'utilité publique des captages de plus de 25 ans.

La mise en œuvre des actions identifiées dans le Contrat de Territoire (CT) et de la Stratégie pour la Préservation de la Ressource en Eau (SPRE) sera réalisée par l'animatrice pour la protection des captages. Ce poste est financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et est à mi-temps avec le Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois.

Vu la Directive Cadre Européenne sur l'eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L210-1 et les suivants,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands,

Vu le XIIème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie 2025-2030,

Considérant l'engagement de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise et de ses élus pour la gestion et à la préservation de la ressource en eau sur son territoire et notamment sur ses aires d'alimentation de captages d'eau potable,

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Approuvé** le Contrat de Territoire (CT) et la Stratégie pour la Préservation de la Ressource en Eau (SPRE) établi avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- **Autorisé** le Président à signer le Contrat de Territoire (CT) et la Stratégie pour la Préservation de la Ressource en Eau (SPRE),
- **Autorisé** le Président à demander les subventions associées au Contrat de Territoire (CT) et de la Stratégie pour la Préservation de la Ressource en Eau (SPRE), y compris le financement du poste d'animateur pour la protection des captages et la mise en œuvre du CTEC et de la SPRE,
- **Chargé** le Président ou toute personne habilitée par lui d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	24
Nombres de suffrages exprimés :	34
Pour :	33 Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, Mme Corinne BETRIX, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Line DUMORTIER, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	1 M. Jean-Marie BOUCHEZ
Date de convocation :	19 juin 2025

Le Président

M. Franck SUPERBI

